

[aefinfo.fr](https://www.aefinfo.fr)

Le Snalc alerte le MEN sur les salaires des AESH- AEFInfo

2 minutes



Jean-Rémi Girard, président du Snalc-FGAF

Le 1er mai, le Smic augmentera de 2,65 %. Le Snalc, dans un courrier à la DGRH du MEN le 19 avril, s'interroge sur les répercussions de cette hausse sur le salaire des AESH : "N'y

aura-t-il qu'une augmentation de 9 points de l'indice minimum de leur grille, portant ce dernier de 343 à 352 ? Cette augmentation du Smic sera-t-elle entérinée par un arrêté modifiant l'arrêté du 23 août 2021 relatif à l'échelonnement indiciaire des AESH ou par le versement d'une indemnité différentielle Smic ? Est-il envisagé d'augmenter l'indice de l'échelon 2, voire les indices au-delà de l'échelon 2 ?" Le Snalc se positionne en faveur d'une "échelle mobile pour les AESH afin de conserver l'écart de 10 points d'indice majoré entre chaque échelon" et "alerte sur la très forte probabilité d'arriver à 100 % des AESH rémunérés au Smic début 2023 si aucune refonte de cette grille n'est rapidement envisagée".

Dépêche n° 671558



1 min de lecture

Par [Erwin Canard](#) Publiée le 20/04/2022 à 14h43

Smic Salaire minimum interprofessionnel de croissance

Snalc syndicat national des lycées, collèges, écoles et du supérieur

DGRH Direction générale des ressources humaines

MEN ministère de l'Éducation nationale

AESH Accompagnant d'élève en situation de handicap